

ffgolf[®] entreprises

CREER UNE ASSOCIATION D'ENTREPRISE

Le mode d'emploi

Etape n°1 : S'informer au préalable

- Vous connaissez d'autres golfeurs dans votre entreprise : OUI
- Une équipe d'au moins 6 pratiquants multi-sports peut être constituée : OUI
- Vous pourriez rapidement organiser des journées découvertes : OUI
- Dans votre entreprise il n'existe pas d'Association Sportive (AS) au sein de laquelle vous auriez pu créer une **section golf** : NON

Il vous faut donc en créer une. Comment ?

Etape n°2 : Rassembler les informations et les documents

- Préférez une association sportive loi 1901 simple.
- La nommer en ajoutant AS devant le nom de votre entreprise.
- Gardez l'adresse de votre entreprise.
- Déterminez l'objet : activités sportives entre ses adhérents salariés ou ayants-droits au sens du comité d'entreprise.
- Confirmez la même zone géographique d'activités que celle de votre entreprise car pour le golf vous aurez obligatoirement une appartenance régionale. Si vous souhaitez faire pratiquer vos adhérents dans plusieurs régions, il vous faudra une AS dans chaque région et ajouter au nom de votre association le nom de sa région d'appartenance.
- Rapprochez-vous de votre comité d'entreprise dont dépendra votre AS et présentez votre projet de création en mettant en avant les aspects sociaux et l'effet de levier procuré par la subvention du comité d'entreprise, le projet d'activités, le projet de budget.
- Votre entreprise a moins de 50 salariés donc pas de comité d'entreprise ? Ne baissez pas les bras : présentez votre projet à votre chef d'entreprise.

Votre comité d'entreprise ou votre chef d'entreprise est favorable Bravo !

Etape n°3 : Préparer les statuts de votre association

Procurez-vous un modèle de statuts que vous adapterez. Des informations utiles sont à votre disposition sur le site www.associations.gouv.fr

suite



CREER UNE ASSOCIATION D'ENTREPRISE

Le mode d'emploi

Etape n°4 : Faire adopter les statuts et élire les dirigeants de votre AS

Par l'assemblée générale constitutive.

Etape n°5 : Déclarer votre AS

Cette déclaration sera faite par vous en préfecture ou sous-préfecture.

Gardez deux (2) exemplaires de la déclaration faite sur papier libre et sur laquelle les mentions suivantes doivent figurer : nom et adresse de l'AS, noms/professions/domiciles/ nationalités des dirigeants et leur fonction exercée dans l'AS.

Gardez deux (2) exemplaires originaux des statuts datés et signés par deux (2) fondateurs.

Coût de la déclaration : 44 euros. Il inclut le coût d'insertion au Journal Officiel, la fourniture et l'envoi d'un justificatif de l'insertion.

Vous recevrez un **récépissé** de cette déclaration qu'il faudra **conserver** précieusement avec la **copie de la publication au Journal Officiel**.

Etape n°6 : Demander l'affiliation de votre AS à la FFGolf. (voir le document "L'affiliation")